



SAINT-LYS OLYMPIQUE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Adopté lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2018)

Contact

site WEB : www.slogv.com



Adresse mail : contact@slogv.com



Téléphone : 06 63 59 06 75

Toute personne adhérente à la Gym Volontaire de SAINT-LYS et licenciée FFEPGV doit prendre connaissance du présent règlement et s'engager à le respecter.

Tout adhérent est tenu de participer à l'Assemblée Générale qui est la seule compétente pour décider des actes essentiels de l'association.

La saison sportive se déroule de la mi-septembre au mois de juin. Quelques cours sont planifiés pendant 1 semaine des vacances de Toussaint, de février et de printemps. Le planning des vacances sera sur le site de l'association 15 jours avant les vacances. Pas de cours pendant les vacances de Noël.

Tout dossier d'inscription devra être complet pour être validé :

(Dossier à retirer soit lors des journées de réinscriptions fin juin, soit au forum des Associations organisé par la municipalité début septembre) Vous pouvez également le télécharger sur le site www.slogv.com)

- Fiche d'inscription à remplir très lisiblement
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre nom et adresse si vous ne communiquez pas d'adresse mail.
- Certificat médical ou une attestation médicale spécifique pour les plus de 60 ans. (Le CM n'est désormais exigé que tous les 3 ans. A charge pour l'adhérent de remplir dans cet intervalle de 3 ans, un questionnaire de santé (fourni lors de l'inscription) et d'attester qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire. A défaut, un certificat est exigé)
- Votre règlement (en 1 seul règlement ou en 3 échéances)

Toute cotisation, qui comprend la licence et l'adhésion, versée à l'association est définitivement acquise. Tout mois commencé est dû. Aucun remboursement ne sera effectué après déclaration d'aptitude par le médecin, (ou questionnaire de santé attesté) exigée à l'inscription.

La licence délivrée par la FFEPGV vous sera adressée par mail. Cette licence permet aux adhérents de bénéficier d'une assurance auprès de la MAIF.

ADULTES

- Les anciens adhérents s'engagent à rendre leur dossier complet dans la semaine de la reprise.
- Les nouveaux adhérents s'engagent à rendre leur dossier complet à l'issue des 2 heures de cours d'essai gratuits.
- Le jeune de moins de 18 ans qui participerait au cours d'adultes doit présenter une décharge parentale ainsi qu'un certificat médical précisant qu'il est apte à suivre ces cours.

ENFANTS

Le dossier complet devra être remis dès la 1ère séance pour ceux qui renouvellent leur adhésion. Pour les nouveaux participants, le dossier complet devra être remis au plus tard, à la 3^{ème} séance. En cas de dossier incomplet, la place pourra être proposée à un enfant inscrit sur liste d'attente.



Attention : tout enfant doit être accompagné jusque dans la salle de gym ; de même tout accompagnant doit venir récupérer l'enfant dans la salle de gym. L'animateur ne pourra pas laisser un enfant sortir seul sauf si une autorisation de sortie a été signée par le représentant légal.

LES ANIMATEURS

Les animateurs doivent rester neutres ou si besoin, soutenir toute décision prise en réunion. Ils doivent proposer aux adhérents ou aux parents qui rencontrent un problème, de s'adresser directement à un membre du bureau. Ils s'engagent à être présents à au moins 2 réunions dans l'année.

Les animateurs s'engagent à participer au mieux à toute manifestation décidée par la majorité du bureau et des animateurs afin de promouvoir l'association et satisfaire le plus grand nombre.

LE BUREAU

Le bureau élu s'engage à respecter les directives du Comité Départemental (CODEP) et de la Fédération (FFEPGV). Il s'engage à respecter les statuts du Saint-Lys Olympique Omnisports (SLOO) et faire appel à son bureau en cas de nécessité.

Le bureau s'engage à faire respecter les décisions prises lors de l'Assemblée Générale et assure le bon fonctionnement et la coordination de la section entre les assemblées.

Le compte rendu de chaque réunion du bureau sera consultable sur le site Internet de l'association afin que les adhérents soient tenus informés de la vie de la section.

Le bureau s'engage, en cas de litige, à trouver une solution équitable après avoir entendu les différentes parties.

REGLES DE VIE

Les locaux sont mis à notre disposition par la municipalité, merci de les respecter.

Il est impératif de respecter les horaires

- pour des raisons d'efficacité (temps d'échauffement, étirements et relaxation sont importants)
- par respect des animateurs et des participants.

Lorsque vous assistez au cours, vous devez obligatoirement signer la feuille de présence pour être couvert par l'assurance du SLO GV

Le port de chaussures propres, adaptées et réservées à l'usage de la salle est obligatoire.

Pensez à prendre une serviette pour mettre sur les tapis de sol et une bouteille d'eau pour vous désaltérer pendant l'activité.

Vos objets personnels (téléphone, bijoux etc) restent sous votre responsabilité. Leur perte ou vol ne sont pas couverts par l'association. **Nous rappelons à chacun de vous de rester vigilant.**

APPLICATION

L'adhésion à l'association implique l'acceptation du présent règlement intérieur dont un exemplaire est remis lors de la première inscription.

Le présent règlement est (tout comme les statuts de l'association) applicable à tous les adhérents et ce, sans réserve.

En cas de non-observation, le bureau se réserve le droit de prendre des sanctions.